

**Ce document doit être adressé à Mme Stéphanie CHOCHO  
au plus tard 15 jours avant la manifestation  
par mail : [accueil@saintdrezero.eu](mailto:accueil@saintdrezero.eu)  
ou déposé à l'accueil de la mairie**



### **Vous organisez une manifestation !**

Organisateur.....  
Manifestation.....  
Date et horaire.....  
Lieu.....  
Ouvert ( ) à tous ( ) aux adhérents ( ) entrée libre ( ) entrée payante ( )  
Site, Facebook, etc... (pour renseignements) .....

### **La municipalité vous aide à communiquer !**

#### **Le bulletin municipal**

Il paraît fin janvier, fin juin et fin octobre.

Dans la mesure du calendrier, vous trouverez l'annonce de votre manifestation dans l'agenda.

#### **L'info-associations**

Il paraît une fois par an, au mois de mai, pour publier ce qui s'est passé dans votre association pendant l'année qui s'est écoulée.

Il comporte également un calendrier des manifestations à venir.

#### **Le site internet de la mairie**

Dans la rubrique agenda, il sera mentionné votre manifestation, la date, l'horaire et le lieu.

#### **Le panneau lumineux**

Vous disposez de 10 lignes de 18 caractères chacune.

#### **Les panneaux d'affichage**

Ils sont au nombre de 14 à votre disposition.

Nous vous rappelons que l'affichage sauvage (platane, abri-bus...) est interdit.

#### **Les banderoles**

Vous pouvez installer votre banderole maximum 15 jours à l'avance, elle devra être retirée dans les 48h qui suivent votre manifestation.

**N.B : La mairie se réserve le droit de publier ou nom votre manifestation**